



**Université Numérique
Juridique Francophone**



GUIDE DE L'AUTEUR UNJF

**Recommandations
pour la conception d'un cours**

ÉDITION JUIN 2014

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	P. 3
Finalité et forme d'un enseignement numérique	
Publics visés	
Assistance aux auteurs	
2. STRUCTURE D'ENSEMBLE D'UN COURS DE L'UNJF	P. 5
La fiche de synthèse du cours	
Les accompagnements pédagogiques d'ensemble	
Les leçons	
3. STRUCTURE D'UNE LEÇON	P. 7
L'avant-propos	
La partie « savoir »	
La partie « savoir-faire »	
La partie « documents »	
4. LES ACTUALISATIONS	P. 13
Les mises à jour	
Les actualités	
5. CONTACTS	P. 14
6. ANNEXE	
Feuille de style Word	Fichier Word joint





1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1 FINALITÉ ET FORME D'UN ENSEIGNEMENT NUMÉRIQUE

L'UNJF a choisi pour ses cours une conception classique qui se tient au plus près de l'exposé magistral. Les contenus de formation consistent d'abord en des textes qui développent et expliquent les connaissances académiques requises dans les matières abordées.

Pour autant, le cours de droit numérisé ne saurait se résumer à un photocopie en ligne ou à l'image-écran d'un manuel que l'on consulte comme un livre électronique, mais doit mobiliser toutes les ressources d'Internet.

L'étudiant pourra ainsi disposer d'un outil lui permettant de se former avec un large degré d'autonomie dans l'organisation de son travail.

Dès lors, chaque cours offre, accessibles en un clic :

- des conseils de méthode ;
- des moyens d'information permanente où l'auteur signale les changements importants ;
- des niveaux de lectures complémentaires ;
- des synthèses et des glossaires ;
- des références documentaires (textes illustratifs, doctrinaux, législatifs, réglementaires, jurisprudentiels...) ;
- des instruments de travail permettant la « remontée aux sources » (bibliographie, webographie...) ;
- des exercices d'application interactifs : questions de cours, « quiz » commentés, cas pratiques, corrigés de dissertation ou de commentaire, dans un but d'auto-apprentissage ou d'auto-évaluation.

Les cours proposés peuvent avoir deux volumes. Pour la plupart, la matière des exposés, hors compléments pédagogiques, représente approximativement 300 000 signes pour un enseignement équivalent à 35 h en amphithéâtre. D'autres cours, d'environ 180 000 signes, correspondent à des enseignements de 20 h.



1.2 PUBLICS VISÉS

Un cours diffusé en ligne par l'UNJF est proposé à des publics divers dont les besoins et les attentes sont différents :

- **étudiants en formation initiale** de licence ou de master voulant disposer d'un appoint à ses cours en « présentiel » ;
- **élèves dans les formations d'avocats ou de notaires** ayant besoin d'une synthèse à jour ;
- **collègues cherchant de la matière pour ses enseignements**, à l'instar de la littérature imprimée, particulièrement pour les supports visuels ;
- **formateurs ou étudiants des formations à distance** organisées des établissements membres.

Les cours et les ressources d'accompagnement sont avant tout conçus pour les étudiants et les équipes pédagogiques des membres ou partenaires de l'UNJF. Mais ils ont également vocation à être utilisés dans la formation des professionnels du droit ou de l'administration, comme dans le monde francophone.

1.3 ASSISTANCE AUX AUTEURS

Pour faciliter la tâche de l'auteur d'un cours de l'UNJF, le présent « Guide » a pour objet d'en décrire l'ensemble des éléments à rédiger ou sélectionner. Le mode de présentation préconisé est particulièrement détaillé dans l'annexe « feuille de style ».

- **Préparation du cours** : l'auteur bénéficie de l'assistance que lui apporte l'UNJF (ou les éventuels prestataires qu'elle missionne), en particulier pour la production de ressources numériques spécifiques (cas pratiques interactifs, exercices d'auto-évaluation, illustrations par des schémas, des tableaux, des animations, de l'iconographie ou des compléments vidéo...). La responsabilité scientifique et pédagogique des choix effectués incombe en dernier ressort à l'auteur.
- **« Livraison » du cours** : l'UNJF valide sa ligne éditoriale avant de procéder à sa mise en ligne. Des modifications, ajouts ou éclaircissements peuvent alors être demandés à l'auteur.
- **Mise en ligne** : à partir du texte rédigé et de ses compléments pédagogiques, transmis par l'auteur sous format Word, la « médiatisation » des contenus incombe à l'UNJF.



Pour la typographie, l'énoncé des références bibliographiques, les abréviations etc., les auteurs sont invités à se conformer aux usages établis et à conjuguer simplicité et cohérence dans leurs choix. En cas de doute, le plus efficace est d'avoir recours au très complet et commode *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale*, 6^e éd. 2011.



2. STRUCTURE D'ENSEMBLE D'UN COURS DE L'UNJF

Chaque cours

- débute par une fiche de synthèse donnant les principales informations,
- est accompagné de compléments pédagogiques d'ensemble,
- se décompose ensuite en une dizaine de leçons.

21. LA FICHE DE SYNTHÈSE

- **Intitulé du cours** : objet du cours, indiqué de façon précise et explicite (en une dizaine de mots).
- **Présentation de l'auteur**
Identité académique : grade et établissement d'exercice, éventuellement responsabilités scientifiques et administratives. Les publications de l'auteur concernant la matière sont accessibles à partir de sa page de présentation sur le site portail de l'UNJF.
- **Date de dernière mise à jour** : date de l'actualisation par l'auteur (en général au moins une fois par semestre).
- **Prérequis nécessaires** : connaissances juridiques ou générales. Des renvois sont possibles vers d'autres cours.
- **Conseils généraux de méthode et d'apprentissage**
Préconisations de l'enseignant à l'étudiant : lire la presse, participer aux forums, interroger le tuteur, traiter les cas pratiques, suivre la progression recommandée, etc.
- **Objectifs** : formulés en termes de connaissances à acquérir.
- **Résumé** : liste des différentes notions abordées dans le cours (une centaine de mots au maximum : il ne s'agit pas d'un plan), éventuellement complété de ressources multimédias.
- **Mots clefs** : une vingtaine.

CAS PARTICULIER des formations ouvertes et à distance

Dans ce cadre, l'auteur est invité à formuler dans la fiche de synthèse des recommandations aux tuteurs, par exemple sur les notions devant faire l'objet de séances de travaux dirigés, voire sur leur forme ou la méthodologie spécifique. Il est vivement souhaité également que l'auteur indique le volume de travail total attendu des étudiants (temps de lecture, mais aussi d'acquisition des connaissances et de validation à l'aide des exercices proposés), éventuellement en le détaillant par leçon. Cette indication est en effet précieuse dans la planification de parcours de formation. Ces renseignements ne sont pas publiés : les étudiants n'y ont pas accès.

22. LES ACCOMPAGNEMENTS PÉDAGOGIQUES D'ENSEMBLE

Chaque cours est également accompagné :

- d'un **plan d'ensemble détaillé**, imprimable au format pdf,
- d'une **brève intervention vidéo** (2-3 minutes) de l'auteur et/ou d'autres intervenants, généralement enregistrée dans les locaux de l'UNJF, afin de se présenter, de situer la matière dans le champ juridique, d'en synthétiser le contenu et de situer les enjeux, de donner des conseils à l'étudiant et d'annoncer le plan,
- d'une **bibliographie générale**, qui signale les ouvrages imprimés ou en ligne les plus importants (les références spécifiques sont données à l'occasion de chaque leçon),
- d'un renvoi aux principaux documents électroniques et sites en lien direct avec l'enseignement,
- d'un **glossaire** et d'une liste des **sigles et acronymes** utilisés dans le cours,
- et le cas échéant de **fiches de méthode**, en complément des méthodologies générales (cas pratique, commentaire d'arrêt, dissertation juridique, commentaire de texte...).



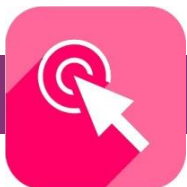
L'auteur, s'il y a lieu, peut également proposer aux étudiants des exercices récapitulatifs transversaux (dissertations, cas pratiques...), supposant de mobiliser des éléments du cours dispersés dans différentes leçons, ou pour faire un bilan global des connaissances. Comme pour les exercices qui accompagnent les leçons, l'auteur doit fournir, particulièrement pour les sujets de réflexion, des éléments de correction. Il peut également publier d'excellentes copies rendues anonymes. Enfin, des annales de sujets d'examen sont également bienvenues.

23. LES LEÇONS

Chaque cours est divisé en une dizaine de *leçons* environ. Chacune est conçue comme un tout autonome, qui permet d'acquérir la maîtrise de la thématique traitée, moyennant celle des pré-requis.

Cette présentation en leçons autonomes se substitue donc à celle plus traditionnelle d'un plan d'ensemble décomposé en subdivisions imbriquées les unes dans les autres (parties, titres, chapitres, etc.). Elle ne fait évidemment pas disparaître pour autant la nécessaire progression dans l'acquisition des connaissances. Si certaines leçons peuvent être abordées dans un ordre indifférent, d'autres au contraire s'enchaînent logiquement, la maîtrise des premières étant requise, et indiquée comme nécessaire, pour acquérir les suivantes.

La modularité des leçons doit également permettre, le cas échéant, des renvois spécifiques à partir d'autres enseignements, voire des traitements thématiques transversaux mobilisant des éléments de plusieurs cours.



3. STRUCTURE D'UNE LEÇON

Chacune des leçons est conçue comme un bloc autonome de connaissances et d'apprentissage. Sa présentation se compose de quatre éléments :

- l'« avant-propos »,
- la partie « savoir »,
- la partie « savoir-faire »,
- la partie « textes ».

31. L'« AVANT-PROPOS »

Il est composé de la fiche de synthèse et de la bibliographie.

311. La fiche de synthèse de la leçon

Ces fiches dressent la liste des principales informations relatives à chacune des leçons qui composent le cours. Elles sont conçues sur le modèle de celle du cours (cf. supra, 2.1).

312. La bibliographie

L'objectif n'est pas qu'elle soit exhaustive, mais de rassembler les références récentes les plus commodes pour permettre aux étudiants de trouver des compléments à la leçon. Les plus importants ou synthétiques des ouvrages et articles cités dans les bibliographies des leçons sont récapitulés dans la bibliographie générale du cours.

La bibliographie proprement dite peut être doublée d'une « sitographie » ou « webographie », et de liens URL vers les principaux documents existant déjà en ligne.

32. LA PARTIE « SAVOIR »

Il s'agit de la partie la plus essentielle et la plus personnelle, pour l'auteur, d'un cours de l'UNJF : la mise en forme et les autres compléments de fonds n'ont d'autre vocation que de la servir, mettre en valeur et prolonger. Cette partie juxtapose en synergie plusieurs éléments : le plan, le texte proprement dit, ses prolongements, et ses enrichissements par des illustrations de divers types.

321. Le plan de la leçon

Le plan de la leçon doit être clairement identifié et homogène, assez détaillé, évidemment apparent. La longueur des subdivisions dépend de leur objet, mais leur nombre doit cadencer les développements et favoriser l'apprentissage.



Les leçons doivent être divisées conformément à la hiérarchie habituelle en droit :

Sections,
Paragraphe,
A., B., C...,
1., 2., 3...

Lors de la consultation en ligne d'une leçon, le plan apparaît toujours sur le côté de l'écran, en lien hypertexte, pour permettre à chaque instant de replacer le développement lu dans la logique d'ensemble, et pour rendre la navigation plus fluide. Par ailleurs, le plan détaillé de la leçon fait l'objet sur le site d'un fichier autonome imprimable au format pdf.

322. Le glossaire et le catalogue de sigles

Les termes techniques ou difficiles, ainsi que les sigles et acronymes, sont recensés et définis dans un document en prolongement de la leçon. Les définitions apparaîtront en infobulles à l'écran quand la souris passe sur le mot correspondant.

L'ensemble des éléments recensés dans ces listes annexées aux textes des leçons font l'objet d'une récapitulation d'ensemble annexée au cours entier.

Internet
L'internet est un système mondial et public d'interconnexion de réseau informatique utilisant un protocole standardisé pour transférer les données (le protocole de communication IP ou Internet Protocol). Ce réseau mondial donne accès à des services virtuels, tels le World Wide Web qui concerne les sites proprement dits, et le courrier électronique.

L'internet est un système m
transfert de données (le pro

C'est pourquoi, l'interne
virtuels, tels le World Wi
des messages à caractèr

323. Un texte permettant divers niveaux de lecture

Visuellement, une leçon de l'UNJF en ligne coordonne différents éléments :

- des passages distingués à l'écran par leur mise en forme : Titres, Définition, En savoir plus, Remarque, Conclusion, Exemple, Textes de références...,
- des liens hypertextes vers les documents utiles,
- des supports visuels (tableaux, graphiques, schémas, iconographie).

The screenshot shows a video player with a play button in the center. To the right of the video, the text reads: 'INTRODUCTION AU DROIT DU COMMERCE ÉLECTRONIQUE' by Céline Castets-Renard, Professeure de droit privé, Université de Toulouse I Capitole. Below this, a small text block states: 'Cette leçon d'introduction présente la matière. Le « droit de l'internet » est nouveau, au point même que l'on s'interroge sur l'existence de ce droit... il est donc nécessaire de caractériser le droit de l'internet et, plus spécifiquement, le droit du commerce électronique. Le commerce électronique doit, en outre, être envisagé, en lien avec le droit des contrats spéciaux et le droit de la communication. Les sources, multiples, d'origine internationale, communautaire ou nationale, devront être identifiées.'

Internet
L'internet est un système mondial et public d'interconnexion de réseaux informatiques utilisant un protocole standardisé pour transférer les données (le protocole de communication IP ou Internet Protocol). Ce réseau mondial donne accès à des services virtuels, tels le World Wide Web qui concerne les sites proprement dits, et le courrier électronique.

L'internet est un système mondial et public d'interconnexion de réseaux informatiques utilisant un ensemble standardisé de protocole de transfert de données (le protocole de communication IP ou Internet Protocol).

C'est pourquoi, l'internet est souvent désigné comme le réseau des réseaux. Ce réseau donne accès à des services virtuels, tels le World Wide Web qui correspond au visionnage des sites et le courrier électronique permettant d'envoyer des messages à caractère privé, comparable au courrier postal. D'autres services peuvent être utilisés pour échanger des fichiers par un système de partage de fichiers poste à poste ou paire à paire ou encore peer-to-peer. Le Web est un ensemble de pages en html qui mélange du texte, des images, des sons, accessibles via une URL.

L'internet met en œuvre une dématérialisation, en reliant entre elles des personnes physiquement éloignées. Il est donc un mode de communication particulièrement évolué, notamment en ce qu'il permet l'interactivité.

L'internet est un réseau public mais peut aussi assurer la diffusion de correspondances privées par le service du courrier électronique. Également, l'accès à certaines informations accessibles via l'internet peut aussi être fermé par l'usage de codes et mots de passe. On parle alors d'intranet, ce qui implique l'usage du réseau informatique et de techniques de communication d'internet (IP) qui sera toutefois réservé à certains utilisateurs, détenteurs des mots de passe. L'intranet va ainsi permettre un usage privatif du réseau. Dans cette hypothèse, la confidentialité, le secret des correspondances, devront être respectés.

Section 1. Les caractéristiques de l'internet

- §1. Les origines de l'internet
- §2. Les évolutions de l'internet
- §3. L'internet, enjeu sociétal
- §4. L'internet, enjeu économique

Section 2. Le droit de l'internet et le droit de la communication

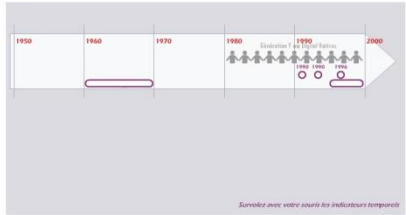
Section 3 : Les sources du droit du commerce électronique

Section 1. Les caractéristiques de l'internet

L'internet est un moyen de communication particulier, par ses origines (§1), son évolution (§2) et l'ampleur qu'il a pris d'un point de vue sociétal (§3) et économique (§4).

- §1. Les origines de l'internet
- §2. Les évolutions de l'internet
- §3. L'internet, enjeu sociétal
- §4. L'internet, enjeu économique

§1. Les origines de l'internet



A. L'ouverture au grand public

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Aenean scelerisque lectus vel nunc tincidunt gravida. Aenean posuere nunc quam, eget convallis libero facilisis a. Sed sit amet quam eget metus tincidunt sodales. Cum sociis natoque penatibus et magnis dis parturient montes, nascetur ridiculus mus. Duis scelerisque facilisis tempus. Morbi non condimentum ipsum, feugiat pharetra punis. Suspendisse pulvinar, quam a tempus sagittis, neque enim condimentum justo, in sodales nibh nunc lacreet quam. Nunc egestas, nisi molestie pretium vulpilate, ante mi pellentesque ipsum.

Class aptent taciti sociosqu ad litora torquent per conubia nostra, per inceptos himenaeos. Vivamus condimentum rutrum augue et aliquet. Proin elit justo, tristique ut ultricies eget, venenatis eget nibh, in pretium erat massa, id gravida mi aliquam vel.



- 3231. Le texte rédigé et l'utilisation de la feuille de style (fichier en annexe)

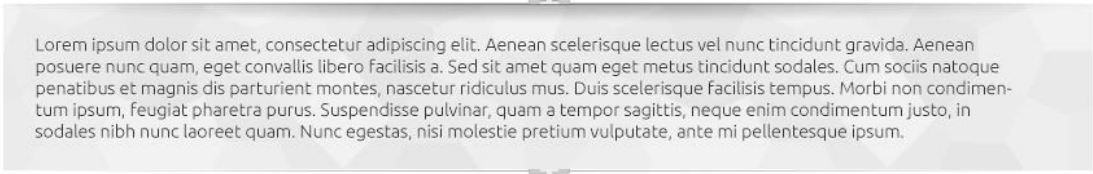
Dans l'écriture de leur cours, les auteurs sont invités à concevoir un texte hiérarchisé pour permettre une lecture dynamique, susceptible de plusieurs niveaux, avec un style vivant. En effet, les cours UNJF sont souvent utilisés en remplacement ou en complément de cours d'amphithéâtre.

Les notes de bas de page sont proscrites. En revanche, pour des longues citations par exemple, des liens sont possibles vers les textes de la leçon, ou présents ailleurs sur Internet (voir point 34). Les longs passages rédigés d'un seul tenant sont déconseillés. Au contraire, on privilégiera par exemple les énumérations par tirets.

L'utilisation de la feuille de style permet qu'apparaissent distincts à l'écran, par leur taille, leur couleur, leur fond etc., les Conclusion, Définition, En savoir plus, Exemple, Remarque, Texte de référence, Titre de En savoir plus, et six niveaux de titres. **Dans le fichier word donné en annexe, ces éléments font l'objet de styles prédéfinis sous le format docx. Pour les utiliser, les auteurs sont invités à copier ce fichier pour rédiger chacune de leurs leçons.**

- 3232. Les développements « En savoir plus »

Aussi souvent que nécessaire, des développements complémentaires prennent la forme de liens « En savoir plus ». Ils allègent l'exposé principal, et apportent par exemple des précisions sur un débat doctrinal, une évolution jurisprudentielle, un sujet d'actualité, voire des éléments de droit comparé, de théorie générale ou de pure érudition juridique.



Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Aenean scelerisque lectus vel nunc tincidunt gravida. Aenean posuere nunc quam, eget convallis libero facilisis a. Sed sit amet quam eget metus tincidunt sodales. Cum sociis natoque penatibus et magnis dis parturient montes, nascetur ridiculus mus. Duis scelerisque facilisis tempus. Morbi non condimentum ipsum, feugiat pharetra purus. Suspendisse pulvinar, quam a tempor sagittis, neque enim condimentum justo, in sodales nibh nunc laoreet quam. Nunc egestas, nisi molestie pretium vulputate, ante mi pellentesque ipsum.

- 3233. Les supports iconographiques, sonores ou audiovisuels

Ces supports pédagogiques visuels sont d'abord des **tableaux**, des **schémas statiques** ou des **animations**, ainsi que des **images illustratives** (photos, dessins...).

Il peut aussi s'agir de **séquences filmées ou enregistrées**. L'auteur peut intervenir lui-même, ou demander à des spécialistes, collègues ou chercheurs, ou des praticiens (experts d'un type particulier de contentieux, magistrats, directeurs de services juridiques, fonctionnaires...). Dans ce cas, l'intervenant répond à des questions établies par l'auteur.

D'une durée de 2 à 3 minutes, ces séquences sont insérées dans la présentation générale du cours, dans la documentation, ou dans une leçon, au point correspondant des développements. Les entretiens peuvent éventuellement être réalisés par téléphone.

L'objectif est :

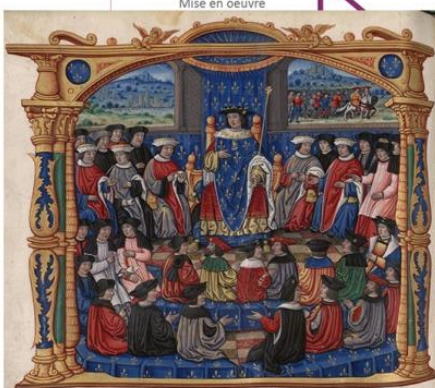
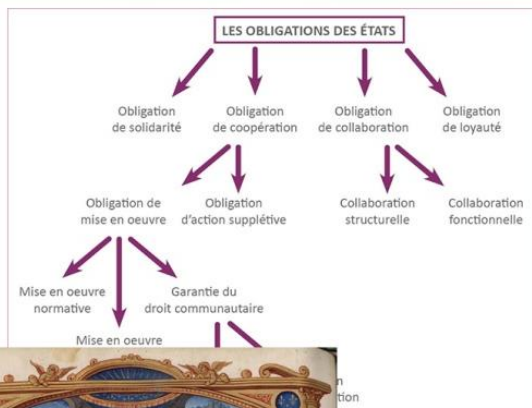
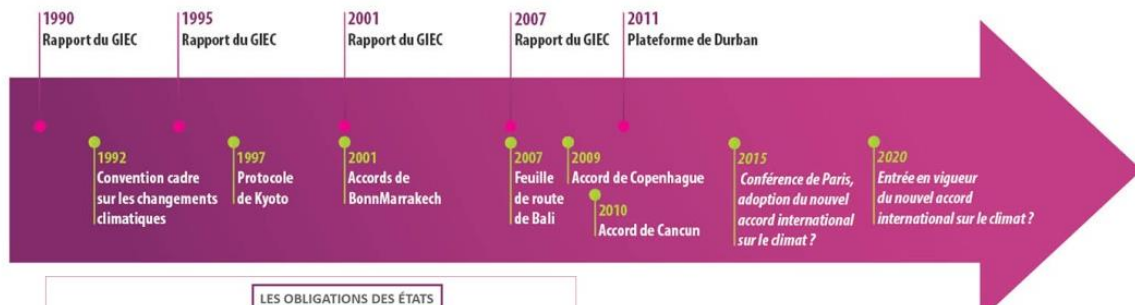
- d'introduire à la leçon ou de la conclure,
- de présenter une notion difficile ou fondamentale, ou un cas atypique,
- de prendre du recul ou d'apporter une critique,
- de corriger un exercice.

La réalisation des séquences vidéos doit être discutée entre l'auteur et l'UNJF, elle peut être réalisée dans ses locaux.

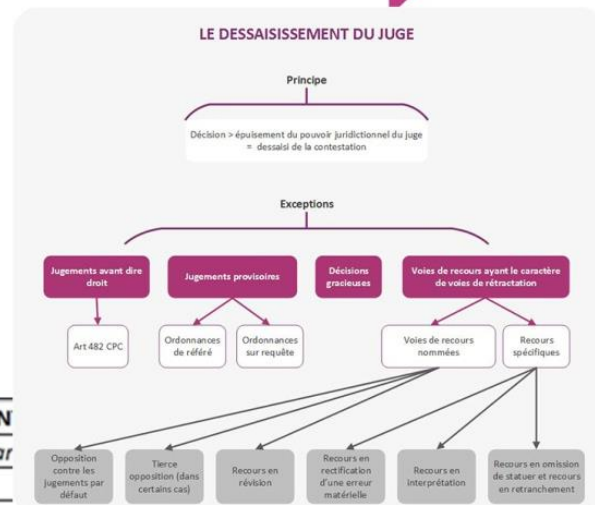
Les illustrations iconographiques, sonores ou audiovisuelles proposées par l'auteur **peuvent être disponibles en ligne**. Le travail de s'enquérir des questions de droits sur les œuvres, et éventuellement de les acquitter, incombe évidemment à l'UNJF, et non aux auteurs. En revanche, il leur est demandé d'en donner la référence précise, en indiquant son adresse électronique, et en la présentant scientifiquement aussi exactement qu'il est possible (pour une œuvre d'art : nom de l'auteur, titre, date, école ou époque, lieu de conservation, voire cote). C'est par cette rigueur scientifique qu'un cours UNJF peut se distinguer du tout venant de l'internet.

Elles **peuvent également être des créations originales**. Dans ce cas, l'auteur indique le contenu qu'il veut voir apparaître et les grands traits de la mise en forme, celle-ci est réalisée par l'UNJF puis validée par l'auteur. Pour ces créations, l'UNJF propose des modèles ou des réalisations déjà produites, en vue d'une adaptation au contenu du cours.

Cette banque de modèles est consultable ici : <http://www.unjf.fr/modele>



ENDETTEMENT			
Montant (milliar			
5	898		
6	896	47,8	31,5
7	932	49,4	38,3
8	1040	53,8	40,5
9	1167	61,8	39
0	1256	65	42,45
1	1345	67,4	46,82
2012	1412	70,8	44,1



33. LA PARTIE « SAVOIR-FAIRE »

Les exercices constituent un élément essentiel d'accompagnement de la formation en ligne. Tous sont proposés avec un système d'auto-évaluation. Le « corrigé » lui-même est conçu comme un moyen d'apprentissage complémentaire, et non comme un outil de notation. L'auteur propose les sujets d'exercice et les éléments de correction qu'il veut voir apparaître, et en collaboration avec lui, l'UNJF en réalise ou fait réaliser la mise en forme et la scénarisation éventuelle. L'auteur valide toujours la production une fois qu'elle est achevée.

Exemple : Fiche d'arrêt

Consultez l'arrêt de la Cour d'appel de Paris sur le site de la Cour d'appel de Paris.

Cass. com. 15 mai 1985

Sur le premier moyen dirigé contre l'arrêt n° 2 du 29 mars 1984 de la cour d'appel de Paris : vu l'article 309 du nouveau code de procédure civile, ensemble l'article 20 du traité instituant la communauté économique européenne, attendu que le société Geosom, distributeur au détail de carburants, a organisé en France le service de livraison en "service à domicile" pour lequel il est intervenu, sous réserve de vendre des carburants à des prix non conformes aux tarifs réglementaires en vigueur ;

Attendu que pour accueillir cette demande, après avoir écarté qu'il est manifeste qu'une règle de droit communautaire directement applicable ne s'applique pas en la cause, la cour d'appel retient un trouble manifestement illicite qui résulte de la méconnaissance de la législation française sur les prix maxima de vente au détail des carburants et donne que cette violation constitue un préjudice commercial à un concurrent ; attendu que par un arrêt du 29 janvier 1985, applicable à des situations entières, le cour de justice des communautés européennes a dit que l'article 20 du traité instituant la communauté économique européenne s'applique à une réglementation nationale prévoyant la fixation par les autorités nationales d'un prix maximum pour la vente au détail des carburants lorsque ce prix est déterminé à partir des seuls tarifs de transport des raffinements nationaux et que ces prix de reprise sont les seuls éléments calculés sur la base des seuls prix de revient des raffinements nationaux dans l'hypothèse où les cours européens de carburants s'écartent de plus de 8 % de ces derniers ; qu'elle avait en conséquence affirmé l'applicabilité directe de cet article ;

Attendu qu'il résulte de la réglementation française sur les prix de vente au détail des carburants, en raison de la primauté du droit communautaire, comme constatant une mesure d'effet équivalent à des restrictions quantitatives aux importations en provenance d'autres États membres de la communauté ;

Attendu qu'en se prononçant ainsi, la cour d'appel a violé les textes susvisés ;

Attendu que la cassation s'implique pas qu'il soit à nouveau statué ;

Par ces motifs : casse sans renvoi l'arrêt n° 2 de la Cour d'appel de Paris de la 1^{ère} chambre, section 6, du 29 mars 1984 et n° 19 arrêt de la cour de cassation n° 1000 du 15 mai 1985 ;

Fiche d'arrêt

Faits

Procédure

Solution de la Cour d'Appel

Motifs de la Cour de Cassation

Plusieurs questions de droit sont traitées de

1) Quelle est la nature juridique de l'acte né de l'échange de lettres entre la commune de Challes-les-bains et l'ASSEC ?

Réponse 1 : il s'agit d'une convention à portée réglementaire.

Réponse 2 : il s'agit d'un contrat.

Réponse 3 : il s'agit d'un contrat d'adhésion.

Réponse 4 : il s'agit d'un contrat synallagmatique.

VALIDER

331. Les questionnaires à choix multiple commentés

Ce type d'exercice doit permettre de faire un premier bilan des connaissances acquises à la lecture de la leçon. Le corrigé peut être assorti d'explications, qui le complètent en justifiant la réponse exacte, et en expliquant éventuellement quels « pièges » sont à déjouer (nuances entre des notions voisines, termes proches à ne pas confondre...).

332. Les cas pratiques interactifs

Lorsque la matière et l'objet de la leçon s'y prêtent, l'auteur propose une scénarisation de cas pratiques. Avec le conseil de l'équipe de médiatisation, il peut imaginer ces cas pratiques et les scénarios en introduisant des ressources multimédias existantes ou à produire.

L'auteur pose successivement des questions précises, à propos d'un cas concret. Il propose ensuite une solution commentée pour chacune d'elles. L'étudiant qui peine peut ainsi accéder aux premiers éléments de réponse et reprendre l'exercice avant de découvrir les autres. Le raisonnement peut être récapitulé sous forme de schéma.

333. Les corrigés d'exercices académiques

L'auteur peut enfin proposer des exercices classiques en droit, accompagné d'un corrigé, éventuellement présenté de façon interactive.

Outre les cas pratiques déjà évoqués, il s'agit, suivant les matières :

- de questions de cours (définitions, récapitulations de procédures, références législatives, réglementaires ou jurisprudentielles etc.),
- de fiches ou commentaires d'arrêts,
- de commentaires de textes, éventuellement comparés,
- de dissertations,
- de notes de synthèses, éventuellement à partir de dossiers documentaires.

34. LA PARTIE « TEXTES »

La partie « textes » regroupe deux sortes de ressources.

341. Les textes cités dans la leçon

Ces textes (législatifs, réglementaires, doctrinaux, jurisprudentiels etc.) apparaissent dans la leçon en liens cliquables renvoyant à la source documentaire référencée. L'auteur choisit parmi ces documents ceux qui sont intégrés dans les recueils de la partie « Textes ».

342. Les autres compléments d'information

Chaque leçon est enrichie de compléments d'information, de précisions ou d'illustrations pratiques. Il peut s'agir notamment d'articles de presse, d'extraits d'ouvrages, de discours, de films ou d'émissions d'actualités, de textes historiques, de reproductions d'œuvres d'art (peinture, sculpture), de photographies... A cette fin, l'auteur recense les ressources extérieures pertinentes (Legifrance, Gallica, l'INA, Hudoc...).

En fonction des accords passés par l'UNJF avec certaines maisons d'édition, l'auteur a également la possibilité de proposer des liens parmi un éventail de ressources numériques juridiques.

D'autres ressources enfin sont produites à la demande de l'auteur (cf. supra, 3233).



4. LES ACTUALISATIONS

41. LES MISES À JOUR

L'auteur est responsable de l'actualisation de son cours :

- nouvelle rédaction de passages périmés,
- remplacement des compléments dépassés,
- développement de nouveaux exercices ou introduction de supports pédagogiques neufs.

Il est souhaitable que la mise à jour ait été effectuée quand débute chaque semestre. Avec l'assistance du personnel de l'UNJF, l'auteur intervient directement dans l'interface pour améliorer le contenu de son cours.

42. LES ACTUALITÉS

Entre les mises à jour, l'auteur a la possibilité de porter à la connaissance des étudiants les modifications, évolutions ou ajouts liés à l'actualité (revirement de jurisprudence, entrée en vigueur d'un nouveau texte...), au moyen d'une partie dédiée dans son cours.

Pour toute information générale, ou concernant la gestion des contrats d'auteur et des rémunérations :

Assistante de direction

GIP « UNJF » - 13, rue du Four - 75006 PARIS

Tél : 01.43.54.60.91 - Mél : contact@unjf.fr

Pour les questions relatives aux opérations de médiatisation du cours et à sa diffusion sur la plateforme pédagogique :

Chargé de mission

Grégory Christien

Tél. : 01.46.33.98.37 - Mél : gregory.christien@unjf.fr

Pour la réalisation de compléments pédagogiques (iconographie, animations, tableaux et schémas...) :

Chargée de communication

Aurélie Peigné

Tél. : 02 72 64 88 35 - Mél : aurelie.peigne@unjf.fr

Pour les questions et conseils pédagogiques sur la conception générale du cours, et pour les questions spécifiques aux enseignements de droit privé et science criminelle :

Vice-présidente en charge du Conseil pédagogique et scientifique

Catherine Barreau, Professeur de droit privé et science criminelle (Université Rennes 1)

Mél. : catherine.barreau@unjf.fr

Pour les questions spécifiques aux enseignements de droit public :

Directeur du GIP « UNJF »

Gilles Dumont, Professeur de droit public (Université de Nantes)

Mél : gilles.dumont@unjf.fr

Pour les questions spécifiques aux enseignements d'histoire du droit et de science politique :

Directeur exécutif du GIP « UNJF »

Pierre Bonin, Professeur d'histoire du Droit (Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne)

Mél : pierre.bonin@unjf.fr